RÈGLEMENT (CEE) N° 2135/81 DE LA COMMISSION

du 28 juillet 1981

portant deuxième modification du règlement (CEE) n° 1978/80 relatif aux modalités d'application des mesures spéciales pour les graines de soja récoltées en 1980

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu le règlement (CEE) n° 1614/79 du Conseil, du 24 juillet 1979, prévoyant des mesures spéciales pour les graines de soja (1), et notamment son article 2 paragraphe 6, son article 3 troisième alinéa et son article 4,

considérant que le règlement (CEE) n° 1781/81 du Conseil (2) a prorogé d'un an l'application des règles générales du régime d'aide pour les graines de soja, prévues par le règlement (CEE) n° 1724/80 (3); qu'il est nécessaire d'adapter les modalités d'application de ce régime prévu par le règlement (CEE) n° 1978/80 de la Commission (4), modifié par le règlement (CEE) n° 2754/80 (5);

considérant que les mesures prévues au présent règlement sont conformes à l'avis du comité de gestion pour les matières grasses,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

Le règlement (CEE) n° 1978/80 est modifié comme suit.

1. À l'article 1er, les termes « 1er novembre 1980 au 31 mars 1981 » sont remplacés par les termes « 1er novembre 1981 au 31 mars 1982 ».
2. À l'article 11, les termes « 1er novembre 1980 » sont remplacés par les termes « 1er novembre 1981 ».
3. À l'article 12 paragraphe 2, la date du 30 septembre 1980 est remplacée par celle du 30 septembre 1981, celle du 30 avril 1981 par celle du 30 avril 1982 et celle du 30 novembre 1981 par celle du 30 novembre 1982.
4. À l'article 14, le terme « 1980 » est remplacé par les termes « 1980 et 1981 ».

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le troisième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel des Communautés européennes.*

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 28 juillet 1981.

Par la Commission

Le président

Gaston THORN

(1) JO n° L 190 du 28. 7. 1979, p. 8.
(2) JO n° L 176 du 1. 7. 1981, p. 8.
(3) JO n° L 170 du 3. 7. 1980, p. 1.
(4) JO n° L 192 du 26. 7. 1980, p. 25.
(5) JO n° L 284 du 29. 10. 1980, p. 32.